

La CPD-NAS est la plaque tournante de la politique des addictions. Les expériences, connaissances et questionnements relatifs à cette thématique sont échangés, afin de stimuler le dialogue entre les associations de spécialistes, la société civile et la politique. La CPD-NAS compte une trentaine de membres.



Berne, le 20 mars 2008

Le parlement consolide un succès : la politique des quatre piliers fait partie intégrante de la politique des addictions

La révision partielle de la Loi sur les stupéfiants a été approuvée par 114 voix contre 68 au Conseil National et à l'unanimité au Conseil d'Etat. Le parlement a donc inscrit dans la loi la politique drogue constructive de ces dernières années. Les membres du groupe de travail national de la politique des addictions CPD-NAS s'en réjouissent et sont convaincus d'une adhésion par le peuple en cas de référendum.

Platzspitz : plus jamais !

La CPD-NAS est heureuse d'apprendre que, indépendamment des considérations de produits, le parlement a ancré légalement les quatre piliers constitutifs d'une politique cohérente des addictions : prévention, traitements diversifiés, réduction des méfaits et répression. Après l'échec de la révision totale de 2004, la réforme a été progressive. La votation de ce jour a consolidé la politique des addictions. Une politique qui a réussi, lors des scènes ouvertes de consommation, à soulager la souffrance des personnes dépendantes par la réduction des méfaits et la prescription contrôlée d'héroïne, tout en tenant compte des besoins de sécurité publique.

Pour une meilleure protection de la jeunesse

La protection des enfants et des jeunes est renforcée dans la politique des addictions. La protection des jeunes fait désormais l'objet d'une considération particulière¹, permettant l'identification précoce des sujets à risque² et une répression accrue du trafic à proximité des écoles ou des centres de formation³

¹ Art 1a

² Art 3c

³ Art. 19 Abs 2 Lit d

Une approbation réitérée par le peuple

Le projet de loi repose sur les succès des années 90. Il constitue un support pour une politique des addictions qui a fait ses preuves. La politique des 4 piliers repose sur l'équilibre d'une large palette de mesures, de la remise de matériel d'injection aux interventions de la police ; elle organise et coordonne le travail des différents spécialistes.

L'addiction est une problématique complexe, tant pour les individus concernés que pour la société. La Suisse a créé son propre chemin pour faire face à cette situation. À plusieurs reprises, le peuple a approuvé cette voie : Non à l'initiative populaire « Pour une jeunesse sans drogues » (28.09.97), Non à l'initiative populaire 'DroLeg' (29.11.98), Oui au traitement basé sur l'héroïne (13.06.99). La CPD-NAS est convaincue que le peuple confirmera le choix de cette voie éprouvée et réfléchi en cas de référendum.

Les personnes suivantes sont à votre disposition pour des informations supplémentaires :

Jacqueline Fehr, Conseillère nationale, Présidente NAS-CPD, 079 459 37 36

Miriam Wetter, Coordinatrice NAS-CPD, 079 429 40 39

Jean-Félix Savary, Groupement Romand d'Etudes des Addictions, membre du comité NAS-CPD, 079 345 73 19

La CPD-NAS réunit des organisations politiquement actives dans le domaine des addictions, professionnellement concernées ou socialement engagées dans cette thématique. Ce regroupement facilite la communication entre les associations et la société, avec pour résultat, des positions politiques largement soutenues. La CPD-NAS compte une trentaine de membres.

Remarque : le cannabis est traité dans le cadre de l'initiative « chanvre »

Les débats sur le thème du cannabis ont été intentionnellement mis de côté lors de cette révision partielle. Les principes de base de la politique des addictions sont considérés ici, et non une substance en particulier. Les questions sur la consommation du cannabis seront débattues dans le cadre de l'initiative « chanvre ».

Les organisations membres

Fédération des médecins suisses



Swiss Society of Addiction Medicine



Association faitière des enseignantes et enseignants suisses



Pro Juventute Schweiz



Association faitière suisse pour l'animation jeunesse en milieu ouvert



Groupement Romand d'Etudes des addictions



Verband der Deutschschweizer Suchtfachleute



Arbeitsgemeinschaft für risikoarmen Umgang mit Drogen



Association des professionnels chrétiens des réhabilitations et thérapies de la toxicomanie



Verband der Eltern- und Angehörigenvereinigungen Drogenabhängiger



Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies



Association suisse des professionnels de l'action sociale



Société Suisse des Pharmaciens



Formation professionnelle suisse

FPS

Ärztegesellschaft des Kantons Zürich



Société Suisse des professeurs de l'enseignement secondaire

SSPES

Fédération Suisse des Psychologues



Société Suisse de Psychologie de la Santé



Conseil Suisse des activités de jeunesse



Santé publique suisse



Centrale nationale de coordination des addictions



Association pour la légalisation des drogues



Verein zur Förderung der Techno- und Partykultur in der Schweiz und Minderung der Drogenproblematik



Comité de recherches sociologie de la santé de la société suisse de sociologie

FK SGS

Association des médecins cantonaux suisses

VKS AMCS

Pro Senectute Schweiz

